

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD LES MOUETTES A PLOUGONVELIN

DECEMBRE 2022

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 1 (Ecart n°1)	Mettre en œuvre un document précisant les délégations accordées à la directrice.	3 mois	Document unique de délégation signé
Gouvernance	Prescription 2 (Ecart n°2)	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	24 mois	Projet d'établissement
Gouvernance	Prescription 3 (Ecart n°3)	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	6 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale 2023.
Gouvernance	Prescription 4 (Ecart n°4)	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel et au CVS afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF)	6 mois	Procès-verbal du CVS et avis instances du personnel.
Gouvernance	Prescription 5 (Ecart n°5)	Poursuivre la recherche d'un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat de travail du médecin coordonnateur
Gestion des risques	Prescription 6 (Remarques n°4, 5 et 6)	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettant à jour le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS notamment en prévoyant les modalités d'information aux personnels sur l'obligation de signalement, la marche à suivre et le retour systématique qui être doit fait sur le traitement de leurs signalements, - Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS. - Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement. 	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> -Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables - Dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles - Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation 1 (Remarque n°1)	Elaborer une fiche de poste ou une lettre de mission pour le directeur de l'établissement en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « <i>Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008</i> ».
Gouvernance	Recommandation 2 (Remarque n°2)	Elaborer une fiche de poste nominative pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.
Ressources humaines	Recommandation 3 (Remarque n°3)	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.